

Quizz aux candidats aux élections législatives

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne

L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle.

Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Oui.

De plus, par mesure d'efficacité et de simplicité, et pour promouvoir le contrat d'apprentissage, je souhaite que le contrat de professionnalisation soit supprimé au profit du contrat d'apprentissage ; le dispositif devra être simplifié.

De plus, il faudra travailler ensemble pour :

- *définir les verrous qui freinent le développement de l'apprentissage, en particulier dans les filières les plus déficitaires ;*
- *définir les mesures qui permettront de lever ces verrous.*

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales

L'artisanat repose sur une main d'œuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Les effets de seuil sont un véritable frein à l'embauche et à la promotion des salariés.

De plus, le niveau des charges sociales a atteint un niveau insupportable.

Je suis favorable à une baisse généralisée des charges, qui permettra d'enclencher un cercle vertueux : diminution du coût du travail -> embauches et augmentations salariales -> meilleures recettes fiscales et sociales -> équilibre budgétaire -> diminution du coût du travail.....

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés.

Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés.

Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ?

Vous engagez vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Oui : l'approche dans l'instruction des dossiers de VAE est souvent trop académique ; elle devrait plus valoriser les compétences techniques acquises par l'expérience.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

Les mêmes droits et devoirs doivent s'appliquer à tous. Chaque acteur économique doit bénéficier des mêmes garanties pour un même niveau de cotisations.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés

Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

La directive européenne sur les travailleurs détachés est l'exemple-type d'une directive européenne prise à l'envers.

Elle aurait dû être précédée d'une harmonisation européenne sur les plans fiscaux, sociaux et de droit du travail, ce qui aurait évité les distorsions de concurrence que nous connaissons actuellement.

Il faut suspendre l'application de cette directive en l'attente de l'harmonisation des législations des états membres ; alternativement, il faut soumettre les travailleurs détachés au droit social français et aux cotisations sociales au taux français.

6. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente

Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ?

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Oui, si les bénéfices sont effectivement réinvestis dans l'outil productif.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur?

Aujourd'hui l'entrepreneur individuel peut « mettre à l'abri » des créanciers professionnels ses biens immobiliers par une simple déclaration d'insaisissabilité, la résidence principale étant « à l'abri » de plein droit depuis 2015.

Il devrait aussi pouvoir le faire sur ses biens mobiliers, sous réserve d'abus de droit, naturellement.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

La protection sociale des indépendants est plus faible que celle des salariés, notamment en ce qui concerne les indemnités journalières et la retraite. Les taux de cotisations sociales des indépendants sont également plus faibles.

Travailleur Non Salarié moi-même, j'ai expérimenté l'injustice, les carences et les insuffisances du RSI. Ce régime doit être purement et simplement supprimé ; ses cotisants doivent être affiliés au régime général.

Je propose que la couverture sociale des indépendants soit garantie au même titre que celle des salariés et qu'il soit possible, - moyennant cotisations sociales complémentaires sur option, si le travailleur indépendant le souhaite – d'atteindre une couverture sociale égale à celle d'un salarié, indemnités journalières comprises.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut

Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Oui, il est inéquitable que le conjoint d'un travailleur indépendant ne bénéficie d'aucune couverture sociale à l'occasion d'un divorce ou d'un accident de la vie, au seul motif qu'il n'aurait pas été déclaré. Il sera nécessaire que le conjoint collaborateur soit marié ou pacsé avec le chef d'entreprise afin de pouvoir distinguer le conjoint collaborateur du travail dissimulé.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales

Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte

intensité de recherche et développement. Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Il n'y a pas de distinction entre innovation artisanale et innovation industrielle. De nombreuses innovations l'ont montré. En conséquence, chacun devrait bénéficier des mêmes dispositifs fiscaux, d'aide et de financement.

Plus généralement, et comme tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement, l'efficacité de ces mesures doit être évaluée au regard de leur coût.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers.

Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques.

Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Oui : il faut que l'ensemble de notre circonscription soit couvert par le haut débit internet et une couverture téléphone mobile fluide, afin que tous puissent travailler normalement, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Il est nécessaire d'avoir un réseau des chambres de métiers et de l'artisanat engagé, compétent, fiable et représentatif.



Antoine Lépine

Candidat député 6^{ème}
circonscription de Loire-Atlantique
(nord et est)

legislatives@antoinelepine.fr

Suivez-moi sur antoinelepine.fr et

